



# Projet Associatif

*Validé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/06/2022*

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>I. L'ASSOCIATION</b> .....	<b>3</b>
<b>A. OBJET ET FONDEMENTS</b> .....	<b>3</b>
<b>B. L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>II. VOCATION</b> .....	<b>4</b>
<b>III. MISSIONS ET OBJECTIFS</b> .....	<b>4</b>
<i>ENVERS LES USAGERS</i> .....	<b>5</b>
<i>ENVERS LES FAMILLES</i> .....	<b>5</b>
<i>ENVERS LES PROFESSIONNELS</i> .....	<b>6</b>
<i>ENVERS LES BENEVOLES</i> .....	<b>6</b>
<b>IV. LES VALEURS</b> .....	<b>7</b>
<b>V. LES DROITS DES USAGERS</b> .....	<b>7</b>
<b>VI. LA QUALITE DES PRESTATIONS</b> .....	<b>7</b>
<b>VII. LA SECURITE ET LA GESTION DES RISQUES</b> .....	<b>8</b>
<b>VIII. L'ASSOCIATION ET L'AVENIR</b> .....	<b>8</b>
<b>A. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET AXES DE TRAVAIL</b> .....	<b>8</b>
<b>B. LES ORIENTATIONS POLITIQUES DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL</b> .....	<b>9</b>
<b>IX. LA VIE DU PROJET ASSOCIATIF</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>11</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES</b> .....	<b>11</b>
<b>CARTE DES LIEUX D'IMPLANTATION</b> .....	<b>12</b>
<b>HISTORIQUE</b> .....	<b>13</b>
<b>CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS MARQUANTS</b> .....	<b>15</b>

## Préambule

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose aux établissements et services médico-sociaux de se doter d'un projet d'établissement mais ces projets d'établissement n'ont de pertinence, que s'il existe un projet associatif.

La dernière version du projet associatif de l'Association Béthanie date de 2016, son actualisation s'effectue avant celles des projets des établissements et des services.

L'évolution des besoins des personnes accompagnées et des réponses proposées par les structures avec les moyens dont elles disposent à ce jour demandent un positionnement associatif fort.

L'Association :

- Organise le parcours de vie des personnes en situation de handicap, pluri-handicap, handicap psychique... relevant de ses établissements et services, et garantit la qualité de l'accompagnement,
- Apporte des réponses concrètes à des besoins spécifiques (scolarisation, parcours professionnel, vieillissement),
- Adapte les accompagnements et les prises en charges au regard de l'évolution du public accueilli,
- Construit des réseaux d'accompagnement avec d'autres associations partenaires, l'hôpital, l'école ordinaire, les entreprises, l'éducation nationale...
- Met en œuvre les moyens adaptés à la prise en charge des personnes âgées, si elle l'estime utile pour les personnes en situation de handicap.

Le projet associatif, constitué d'une partie descriptive et d'une partie prospective tout comme les projets d'établissement et de services, présente l'Association Béthanie, précise les valeurs, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

# **I. L'ASSOCIATION**

## ***A. Objet et fondements***

L'Association Béthanie est au service des Personnes en situation de Handicap accompagnées dans ses services et ses établissements. La définition de handicap retenue par l'Association est celle déclinée dans la loi n°2005-102 du 11 février 2005 : « Constitue un handicap : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

L'objet de l'Association (cf. article 2 des statuts) :

« En collaboration avec toutes personnes ou collectivités ou par elle-même, l'Association a pour objet la création et la gestion de tous Établissements et Œuvres destinés à soigner, éduquer, perfectionner et réadapter, à l'aide des techniques actuelles médicales, psychopédagogiques et de rééducation fonctionnelle, les déficients mentaux et psychomoteurs des deux sexes, durant leur enfance, leur adolescence, ainsi qu'à l'état adulte ; et plus généralement toute Œuvre donc toute action destinée à donner à ces déficients mentaux la formation appropriée, tant au point de vue humain que professionnel et social, et leur permettre de réaliser une vie conforme à leurs possibilités.

L'Association ne poursuit aucun but lucratif mais dans le cadre des activités de travail protégé, elle pourra vendre ou acheter des produits et des prestations.

En outre, l'Association, si elle l'estime utile pour les handicapés, mettra en œuvre les moyens matériels et humains adaptés à la prise en charge des personnes âgées ...

L'Association affirme le caractère chrétien de son inspiration selon la volonté du Fondateur de l'Œuvre de Béthanie. Sa pratique s'inspire de l'esprit évangélique au service des plus démunis.

L'Association pourra réaliser des actions de formation en lien avec son objet ... ».

## ***B. L'Association gestionnaire***

L'Association Béthanie est une association déclarée sans but lucratif ; elle est formée entre les personnes physiques et morales qui adhèrent aux statuts ; elle est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et par ses statuts.

Gouvernance :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale Ordinaire des membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- Reçoit le compte rendu des travaux du Conseil d'Administration sur la gestion morale et financière de l'Association,
- Approuve ou redresse les comptes de l'exercice clos,
- Ratifie la nomination des administrateurs,
- Délibère sur toutes les questions d'intérêt général et sur toutes celles soumises par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration :

- Nomme chaque année parmi ses membres, un bureau,
- Crée les commissions nécessaires au bon fonctionnement de l'Association (Travaux, Finances, Personnel, Prospective, Communication...),
- Vote le budget de l'exercice suivant et/ou suit les engagements du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- Valide les Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI),
- Autorise toutes acquisitions d'immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet de l'Association, tous échanges et ventes de ces immeubles ainsi que toute constitution d'hypothèque, de servitude et tous emprunts,

- Autorise le Président ou toute autre personne à ester en justice,
- Statue sur l'admission ou l'exclusion des membres,
- Délègue une partie de ses pouvoirs à un Directeur et s'il le juge opportun, à une ou plusieurs personnes compétentes même prises en dehors de l'Association,
- Fixe les modalités de ces délégations,
- Se prononce sur les résultats de l'année au vu du rapport annuel et sur leur affectation,
- Fixe les orientations en matière d'éthique, d'environnement, de sécurité et de responsabilité sociale.

Le Conseil d'Administration (CA) est investi des pouvoirs les plus étendus : faire ou autoriser tous actes ou opérations et qui ne sont pas du ressort de l'Assemblée Générale (AG).

Le bureau :

- Se réunit sur une base mensuelle,
- Assure et vérifie l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale,
- A plein pouvoir pour prendre toute décision utile concernant les actes relatifs à l'administration courante de l'Association,
- Peut inviter à titre consultatif, toute personne dont la présence est jugée utile à ses travaux,
- Demande au Directeur Général et reçoit de lui toutes les informations nécessaires,
- Valide par délégation du Conseil d'Administration un certain nombre de documents : trames ou documents types, règlements de fonctionnement, projets d'établissements et de services...

Les ressources annuelles de l'Association se composent :

- Des cotisations versées par ses membres,
- Des intérêts et revenus de biens et valeurs appartenant à l'Association,
- Des subventions, des dons et des legs qui peuvent lui être accordés par l'État, la Région, les Départements ou les Communes ou par toutes personnes morales ou physiques.

## **II. Vocation**

L'Association Béthanie se veut au service de toute personne en situation de handicap ou pouvant bénéficier de son action. Compte tenu de la diversité des situations rencontrées, l'Association s'attache à promouvoir les formes d'accueil et d'accompagnement les plus adaptées, dans le cadre d'établissements, de services ou prestations existants ou à créer. L'Association peut répondre à tous appels à projets émis par ses financeurs ou par d'autres organisations.

## **III. Missions et objectifs**

L'Association Béthanie fait partie de la chaîne d'acteurs qui met en œuvre les actions médico-sociales et médico-éducatives au service des personnes en situation de handicap. Pour définir, concevoir, produire et gérer les réponses aux handicaps, il y a nécessité d'un engagement collectif.

L'accueil ou l'accompagnement des personnes se fait en internat, semi-internat, internat de semaine, externat, accueil temporaire, accueil séquentiel et par la prestation de services adaptés.

Les personnes concernées par l'action de l'Association sont celles définies comme en situation de handicap et relevant du secteur médico-social quel que soit leur âge.

Ne sont pas concernées les personnes dont l'état relève uniquement de soins spécifiques dispensés par les structures sanitaires.

Dans le cadre de cette définition, l'Association s'attache, conformément à ses valeurs, à recevoir des personnes en situation de handicap, quel que soit le degré de leur handicap. Une attention toute particulière devra être portée aux candidatures de personnes gravement handicapées ou souffrant de handicaps multiples ou rares et qui, de ce fait, ne trouvent que difficilement un accompagnement adapté.

La finalité de l'Association est d'aider les personnes en situation de handicap à progresser et à s'épanouir en développant le plus harmonieusement possible toutes leurs potentialités humaines afin de favoriser leur inclusion « raisonnée » dans le milieu ordinaire et la société.

Pour cela l'Association se fixe des objectifs envers les usagers, les familles, les professionnels et les bénévoles.

### ***Envers les usagers***

La prise en charge et l'accompagnement des personnes se fait dans des lieux : de vie, d'hébergement, de soins, de travail adapté, et par l'action des services d'accompagnement. Ces structures mettent en œuvre pour chacun, les moyens techniques et humains appropriés pour développer ou maintenir son potentiel et ses aptitudes. La diversité des structures et des modalités d'accueil permet de proposer à chacun des projets adaptés à l'évolution de ses souhaits et besoins.

L'Association veille :

- à répondre à la demande et aux besoins de ceux qui, du fait de leur handicap ou de leur âge, ne peuvent vivre en autonomie ou sans accompagnement en milieu ordinaire ou dans un cadre familial en les faisant bénéficier des innovations et progrès dans les accompagnements.
- à la sécurisation des usagers et de leurs familles en proposant des projets s'inscrivant dans la durée et s'appuyant sur la diversité de ses structures, et sur les compétences des professionnels.
- au respect des droits des personnes accompagnées.
- à la mise en œuvre d'un projet de vie en s'engageant dans la durée et en cherchant les solutions externes ou internes les plus adaptées afin d'éviter les ruptures de parcours.
- à ce que les usagers soient associés et acteurs des décisions qui les concernent : un projet personnalisé doit être élaboré pour chacun, et régulièrement réévalué et mis à jour.
- à ce que chacun soit accueilli et accompagné quelle que soit son origine sociale, sa religion ou sa culture.
- au maintien et au développement cognitif et des acquis dans tous les domaines : physique (autonomie, motricité...), éducatif, affectif, relationnel, spirituel, social...
- à accompagner les personnes dans leur parcours de santé, par une prise en charge médicale préventive et soignante adaptée s'appuyant notamment sur les compétences et services tant internes qu'externes.
- à privilégier des prises en charge innovantes, y compris médicales de proximité, tout en respectant les particularités de chaque personne. Des partenariats avec les réseaux de santé permettent de garantir un parcours de soins spécifiques.
- à porter une attention toute particulière à ceux n'ayant pas ou plus de famille ou non présentes.

### ***Envers les familles***

L'association Béthanie entretient des liens de collaboration étroits avec l'Association des parents d'enfants handicapés de l'œuvre de Béthanie (APEHOB).

Elle est particulièrement attentive :

- aux familles dans l'expression de leurs besoins et souhaits,
- au maintien d'un climat d'accueil, d'échange et de confiance entre les personnels et les membres de la famille, dans le respect réciproque du rôle de chacun,
- au respect de la confidentialité, de la neutralité et de la discrétion en ce qui concerne les situations rencontrées dans les établissements,

- à favoriser l'écoute, l'échange d'informations et les visites afin que les différents membres de la famille puissent tenir pleinement leur rôle,
- à aider les familles dans leurs démarches pour rechercher l'orientation la plus adaptée pour leur proche.

### ***Envers les professionnels***

Tant au point de vue de son environnement quotidien, de sa prise en charge éducative, médicale, affective, sociale, que de son accès à la citoyenneté, la personne accompagnée est entourée par une équipe pluridisciplinaire. Compte tenu des possibles difficultés de communication avec la personne en situation de handicap, parfois limitée dans ses possibilités d'expression de son ressenti, cette organisation est gage d'efficacité au long cours et de pérennité de l'action.

Les pratiques des professionnels s'appuient sur les valeurs de l'Association Béthanie et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles émises par la Haute Autorité de Santé et déclinées dans les différents projets d'établissement et de services.

L'Association attend des professionnels qu'ils développent des actions ou des attitudes envers les usagers et leurs familles afin :

- de les aider à mieux vivre en recherchant à identifier leurs vrais besoins et attentes et leurs évolutions dans le temps et en mettant en œuvre les moyens les plus adaptés.
- de les rassurer pour qu'ils puissent se sentir à l'aise, écoutés, « chez eux » dans l'Association et ses structures, leur singularité étant comprise et acceptée.
- de cerner le plus tôt possible le vécu, les particularités de chacun, d'en garder trace de manière fiable et d'en assurer la transmission d'un établissement à l'autre, ou à tout personnel nouveau.
- de contribuer à leur épanouissement, à la détection et à la mise en valeur de leurs possibilités et de prendre en compte leurs évolutions.
- d'établir toute la communication possible pour leur permettre de faire comprendre leurs désirs et les amener à exploiter toute leur potentialité.
- d'assurer l'accueil bienveillant des familles et leur donner leur juste place dans les actions proposées et les méthodes mises en œuvre.
- de créer les conditions de la prise en compte du vécu et de l'expérience familiale et du partage des connaissances entre les familles et les professionnels. Chaque personne accompagnée est unique mais doit pouvoir bénéficier des éclairages familiaux et professionnels mis en commun.

Pour ce faire l'Association Béthanie veille à :

- développer, maintenir et adapter les connaissances et compétences des professionnels, au travers de plans de développement des compétences, afin de répondre au mieux aux besoins du public accueilli et à accueillir et d'en favoriser le partage.
- faciliter et encourager la mobilité interne des professionnels.
- agir sur les conditions de travail afin de garantir un accompagnement et une prise en charge bientraitante basée sur le respect et la considération.
- harmoniser les pratiques, développer des outils communs et encourager le travail transversal inter-établissements.
- Promouvoir une éthique professionnelle déclinant les valeurs associatives.

### ***Envers les bénévoles***

L'Association :

- soutient l'action de l'aumônerie catholique dans ses établissements,
- sollicite et encourage l'action des bénévoles,
- recherche des partenaires pour construire des projets collaboratifs permettant le développement d'activités, l'aide aux déplacements, l'accompagnement dans des situations spécifiques, l'animation du quotidien...

## **IV. Les valeurs**

L'éthique associative, dont le principe fondateur est le tissage de liens humains, peut se décliner dans un ensemble de principes moraux, qui sont la base de l'action menée auprès des personnes en situation de handicap.

L'Association poursuit son action par :

- L'affirmation du caractère chrétien des valeurs fondatrices de l'Association au service des personnes handicapées,
- La spécificité de l'accueil et du soutien de la personne accompagnée et de sa famille,
- La prise en considération de la personne dans le respect de la totalité de son être et de sa dignité inaliénable,
- Le souci permanent du projet de vie dont la personne accompagnée doit être acteur,
- La nécessité de la cohérence des actions des établissements avec les valeurs de l'Association Béthanie.

Nos valeurs fondamentales sont : accueil, écoute, bienveillance, bienveillance, respect, partage des connaissances et des compétences.

L'Association demande que ces valeurs soient mises en œuvre à tous les stades de l'existence, avec une attention toute particulière portée à l'accompagnement en fin de vie, et affirme son attachement au respect de toute vie jusqu'à son terme naturel.

## **V. Les droits des usagers**

« (Art. L311-3 du CASF) L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge. Ainsi, lui sont assurés :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité, de la sécurité,
- Le libre choix entre les prestations à domicile et les prestations en établissement,
- Une prise en charge ou un accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé et les rythmes de vie,
- La confidentialité des données concernant l'utilisateur,
- L'accès à l'information,
- L'information sur les droits fondamentaux et les voies de recours,
- La participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

Les outils de la loi 2002 (projet d'établissement, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, accès au dossier de l'utilisateur...) et autres formes de participation, mis en place dans toutes les structures, garantissent le respect des droits des usagers et des familles ou représentants légaux.

## **VI. La qualité des prestations**

L'Association est attentive à la qualité des prestations délivrées par l'ensemble de ses établissements et services.

La politique qualité, nécessairement commune à tous les établissements et services gérés, participe à la mise en œuvre des objectifs énoncés dans le projet associatif. A ce titre, elle fait partie intégrante des projets d'établissement et services et s'appuie sur l'action du Directeur Technique Qualité Gestion des risques relayée par les « Correspondants qualité » de chaque établissement. Elle vise à guider l'organisation et à mobiliser l'ensemble des acteurs autour de l'accompagnement des usagers. Dans cette perspective, l'Association poursuit en particulier les objectifs suivants :

- Répondre à l'évolution des besoins : enfants, adultes, personnes âgées,
- Assurer un accueil et un accompagnement dans le respect du projet de vie de la personne,
- Mettre en avant ses savoir-faire, valoriser les savoir-être,
- Innover dans les accompagnements et les prises en charge (modalités et méthodes),
- Adapter et rénover nos outils,
- Développer dans le respect de nos valeurs, les partenariats et les coopérations,
- Recruter, former, accompagner, faire évoluer et valoriser nos personnels,
- Prendre en compte l'impact environnemental dans ses projets, choix et actions.

## **VII. La sécurité et la gestion des risques**

La prévention des risques et des dangers, la sécurité des personnes et des biens sont une préoccupation constante de l'Association ; pour cela le pilotage de la gestion des risques s'effectue au niveau du Siège Social en lien avec les directions des établissements et services. Le Directeur Technique Qualité Gestion des risques du Siège effectue une veille réglementaire, met en place des outils de suivi des installations (maintenances et contrôles), et contribue à la préparation des contrôles des services compétents comme notamment les commissions de sécurité.

## **VIII. L'Association et l'avenir**

L'avenir s'enracine dans le passé et se construit sur le présent. Riche de son passé l'Association se préoccupe de son évolution et mène une réflexion régulière.

Plusieurs analyses ont déjà été conduites de manière contradictoire, et figurent dans différents documents :

- le rapport de la Trésorerie Générale de l'Ardèche et les réponses de l'Association en 1998
- le rapport de la mission d'inspection de la DDASS et les réponses de l'Association en 2001
- le rapport d'expert au CE en 2002
- Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens conclu sur la période 2003 – 2007
- Audit Ernst + Young 2006-2007
- Démarche d'évaluation interne achevée en 2008
- Convention tripartite Le Chalendas (fin 2007)
- Démarche d'évaluation externe en fin 2014
- CPOM en cours 2018 – 2022
- La mission CREA I de 2020

### ***A. Orientations stratégiques et axes de travail***

#### **Actions transversales**

- Optimisation des moyens et de l'organisation pour répondre aux contraintes financières,

- Développement d'un système d'information (SI) permettant un fonctionnement fluide,
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) s'appuyant sur une politique de formation performante,
- Poursuite de la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques,
- Poursuite de la mise en place d'une communication interne et externe efficace, fédératrice et faisant écho à la qualité des prestations fournies.

#### Rénovation, adaptation et mise aux normes des locaux intégrant systématiquement une dimension environnementale et de développement durable.

- Mise en œuvre d'un projet de site ambitieux à Chassiers, dotant l'IME (section pluri-handicap) et la MAS de locaux adaptés, avec construction d'une chaufferie biomasse.
- Développement d'un pôle paramédical et adaptation de l'infirmierie de Chassiers, afin de répondre à l'évolution des besoins de soins des personnes issues des différents établissements.
- Fin de la rénovation du Foyer de Vie « Les Oliviers » à Lachapelle sous Aubenas,
- Finalisation du projet de site de Ruoms par la reconfiguration du Foyer d'hébergement « Les Chênes Verts » et de la « Ferme »,
- Relocalisation du SESSAD d'Aubenas,
- Poursuite de la mise en œuvre des dossiers d'accessibilité.

#### Prise en charge et accompagnement des personnes accompagnées dans leurs projets de vie

- Maintenir et adapter les niveaux de qualification des personnels afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des attentes des personnes accompagnées.
- Réorienter des postes afin d'accroître le nombre de postes au plus près des personnes accompagnées.
- Garantir l'épanouissement, la protection et la sécurité des résidents.
- Définir et mettre en œuvre les activités et approches favorables au bien-être et à l'évolution des personnes accompagnées.
- Adapter les locaux, les approches et les méthodes d'intervention à l'évolution des publics accompagnés.
- Mener la réflexion sur l'évolution de la « MAS Les Genêts d'Or » de Valgorge, ses missions et son public.
- Instruire un dossier de création d'un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) sur le périmètre associatif.
- Construire un dossier d'agrément du Siège sur un périmètre plus large afin de répondre aux changements des besoins et missions.
- Intégrer les nouveaux modes d'accompagnements vers le milieu ordinaire demandés aux ESAT.
- Adapter notre offre d'accompagnement à l'évolution de la demande notamment en ce qui concerne le handicap psychique.
- Prendre toutes initiatives afin de répondre à des besoins non couverts ou à venir et améliorer la qualité du suivi lors des passages d'un type de structure à l'autre, qu'elles soient médico-sociales ou non, en particulier pour la prise en charge des travailleurs handicapés vieillissants ou retraités.
- Amplifier l'ouverture vers l'extérieur de l'Association Béthanie par la poursuite de relations et de collaborations avec d'autres associations, établissements ou structures de manière à développer le travail en réseau.

### ***B. Les orientations politiques dans le secteur social et médico-social***

L'Association est amenée à suivre les orientations nationales, régionales, départementales et à s'impliquer dans les phases de concertation et de relevés des besoins (Plan Autisme, Loi d'adaptation

au vieillissement, Loi HPST, Schéma départemental, Schéma régional d'organisation des soins (SROS), projet SERAFIN PH, etc...)

## **IX. La vie du Projet Associatif**

Notre Projet Associatif est un projet directeur et fédérateur pour les différents établissements et services de l'Association Béthanie.

Il définit les objectifs à atteindre et la manière d'y parvenir.

Il est un document de référence auprès des Personnes accompagnées, des Établissements, du Personnel, des Familles et des Financeurs.

Les différents Projets d'établissements et de Services définissent sa déclinaison concrète sur le terrain et au plus près des usagers. L'ensemble des projets d'établissements est en cours de réécriture à la lumière de l'évaluation des projets d'établissements précédents et des évaluations menées (internes et externe).

Le Projet Associatif doit être un document vivant qui nécessite des mises à jour périodiques. Ces révisions devant s'opérer en amont de la réécriture des projets d'établissements, actuellement d'une durée maximale de cinq années.

**Notre projet, aussi évolutif soit-il, doit rester basé sur les fondements intangibles qui sont le socle de la mission que s'est donnée l'Association Béthanie.**

Le Président

Le Secrétaire

## ANNEXES

### **Liste des Etablissements et Services**

Nom	Capacité	Âges	Modalité d'accueil	Caractéristique	Financement
IME Les Jardins des Tisserands à Chassiers	90 places	0 à 20 ans	Internat/ semi- internat	27 places pour enfants polyhandicapés 24 places pour enfants autistes 15 places pour enfants déficients intellectuels moyens ou profonds	ARS
UEMa à Vals les Bains		3 à 6 ans		7 places pour enfants autistes	
Villa Malet à Largentière		11 à 17 ans		17 places pour enfants déficients intellectuels légers sans trouble de comportement	
IME Diapason Privas	26 places	6/20 ans	Semi- internat	25 places pour enfants déficients légers moyens ou profonds	ARS
SESSAD 1, 2, 3 Soleil Aubenas	30 places	0 à 20 ans	À domicile ou milieu scolaire	25 places pour enfants ou adolescents handicapés moteurs, déficients intellectuels ou polyhandicapés	ARS
MAS Les Genêts d'Or Valgorge	60 places 3 places en hébergement temporaire	Adultes	Internat et accueil temporaire	62 places pour adultes handicapés mentaux 3 places en accueil temporaire	ARS
MAS La Lande Chassiers	96 places	Adultes	Internat et Semi internat	96 places pour adultes handicapés mentaux	ARS
ESAT Les Chênes Verts - Ruoms	80 places	18/60 ans		80 places pour adultes handicapés	ARS
ESAT Les Amandiers Lachapelle sous Aubenas	76 places	18/60 ans		76 places pour personnes adultes handicapées	ARS
Foyer d'Hébergement Les Chênes verts Ruoms	60 places	18/60 ans	Internat	60 places pour personnes adultes handicapées	Département de l'Ardèche
Foyer d'Hébergement Les Amandiers Lachapelle sous Aubenas	60 places	18/60 ans	Internat	60 places pour adultes handicapés mentaux	Département de l'Ardèche
Foyer de Vie Les Myosotis à Ruoms	60 places	Adultes	Internat	60 places pour adultes handicapés mentaux profonds	Département de l'Ardèche
Foyer de Vie Les Oliviers à Lachapelle sous Aubenas	60 places	Adultes	Internat	60 places pour adultes handicapés mentaux profonds	Département de l'Ardèche
SAVS « Béthanie » à Ruoms	45 places	À partir de 18 ans	Domicile	45 places pour adultes handicapés travaillant ou non en ESAT (taux d'incapacité de 80%)	Département de l'Ardèche
SAVS 07 à Ruoms	8 places	À partir de 18 ans	Domicile	4 places pour personnes handicapées vieillissante et 4 places pour personnes déficientes	Département de l'Ardèche
EHPAD Le Chalendas Vinezac	24 places	À partir de 60 ans	Internat	24 places pour personnes âgées dépendantes	ARS & Département de l'Ardèche



## Historique

C'est en juin 1938, dans un paisible vallon de la commune de Chassiers, en Bas-Vivarais, dans le sud de l'Ardèche, qu'un ecclésiastique, le **Père Zéphirin Gandon**, fonda, le **Centre Médico-Pédagogique de Béthanie** pour y accueillir des enfants handicapés mentaux.

Non loin des villes d'Aubenas (à 12 kms) et Largentière (à 4 kms), l'établissement situé au milieu de la verdure avec des sous-bois de chênes et de pins, jouit d'un climat provençal.

De fait, le projet du Père Gandon se matérialisa dès le 30 juin 1937 avec l'acquisition de la propriété de Landes à la famille Magnard. La première religieuse, Sœur Alice Marie, arriva le 27 juillet de la même année dans « un domaine de ruines, de ronces et de broussailles. Usine abandonnée depuis longtemps, toiture supprimée sur une partie des bâtiments, impression de désert et d'abandon. Un figuier laisse sortir ses branches d'une des fenêtres du rez-de-chaussée, que les buissons ont envahi sur une grande partie. Difficilement on se fait un passage pour la visite des lieux de par ronces et broussailles ». Telle est la description du site faite par une religieuse de la Congrégation. Heureusement la « maison bourgeoise » n'était pas en aussi piteux état. Il a fallu quasiment un an de travail acharné aux religieuses, aidées par des ouvriers pour les gros travaux, pour débroussailler, nettoyer, réparer les toitures, amener l'eau de la source, remettre en état le canal, aménager les premiers locaux pour les « malades », récupérer un minimum de mobilier et de linge... avant que la première « hospitalisée », selon les termes de l'époque, soit accueillie le 7 juillet 1938.

De cette ancienne usine de filature toute délabrée, avec des moyens réduits mais avec l'aide immédiate des **Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Étienne de Lugdarès**, le Père Gandon fit un centre d'avant-garde pour les handicapés mentaux. Mère Léopold Supérieure Générale de la Congrégation doit être étroitement associée à la fondation de cette Œuvre car elle a eu l'audace et le courage de mettre au service de ce projet tous les biens de la Congrégation.

Il le baptisa du nom de **Béthanie** en souvenir de l'accueil chaleureux que Jésus recevait chez Lazare, Marthe et Marie-Madeleine, à Béthanie en Judée (cf Bible - Évangile Jean chapitre XI, Luc chapitre X versets 38-41).

Ce fondateur fut un précurseur car, ancien directeur des hôpitaux psychiatriques de Clermont-Ferrand et de Privas, il avait pu comprendre la détresse des enfants hospitalisés parmi les malades mentaux adultes. Au milieu des années 30, les Pouvoirs Publics avaient de leur côté, invités les Directeurs d'Établissement Psychiatriques à créer un quartier spécial pour les enfants. Le Père Gandon estima pour sa part que l'Hôpital Sainte-Marie n'était pas organisé pour cela et qu'il lui semblait préférable que ces enfants soient confiés à une congrégation religieuse. La Congrégation St Joseph de St Etienne de Lugdarès accepta en ces termes : « Marchez, nous vous suivrons ». Il s'engagea donc et créa pour eux une grande maison, afin de les faire bénéficier des progrès de la psychiatrie et de la pédagogie, mais aussi et surtout de l'amour et de la bonté de femmes et d'hommes prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes. Par ailleurs, bien avant quiconque, il eut l'audace de poser les prémices de la décentralisation, en créant une œuvre privée à but non lucratif.

Le Père Gandon ne cessa de transmettre à ses collaborateurs :

- dynamisme,
- esprit de recherche et d'adaptation.

Entre 1938 et 1955, période pendant laquelle il fut directeur du Centre de Béthanie, **il sut donner une image hautement humanitaire de ces lieux, les faisant passer du tissage des fils de soie, au difficile tissage des liens humains, au service des enfants handicapés et en particulier des plus gravement atteints.**

L'ouverture et l'adaptation devant les besoins nouveaux ont continué de produire leurs fruits par la suite. A la mort du Père Gandon en décembre 1955, c'est le **Père Victorin Imbert** qui, jusqu'en février 1984, sera à la tête de l'œuvre de Béthanie. Pour répondre aux besoins des enfants les plus handicapés, avec

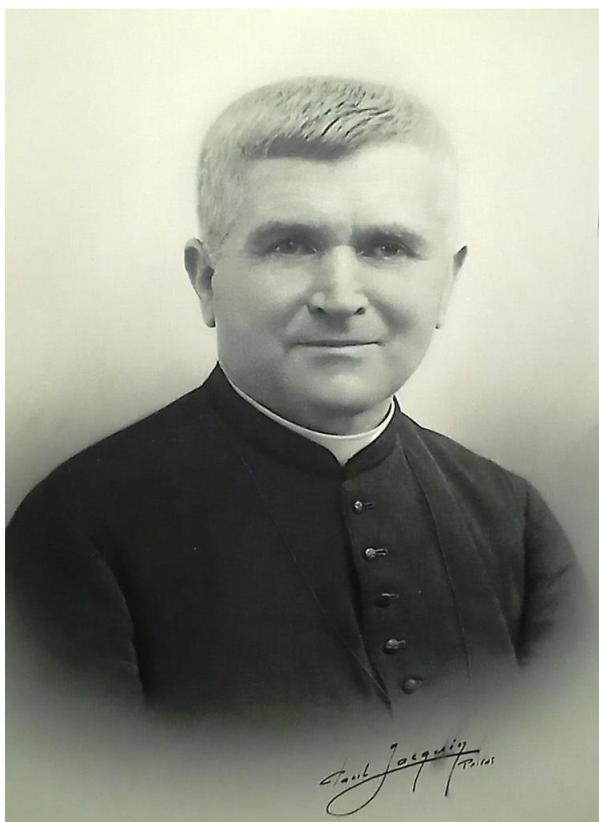
l'Association « **Les Amis de Béthanie** », il créa l'Institut Médico-Pédagogique « **Les Genêts d'Or** » à **Valgorge**, qui ouvrit en août 1967.

A la demande des parents et pour proposer des solutions d'orientation plus adaptées à l'âge et aux possibilités des adolescents et adultes handicapés, l'Association « **La Joyeuse Cordée** » est fondée au début de l'année 1968.

Celle-ci prend en charge la création de plusieurs établissements. C'est ainsi que pour apprendre aux adolescents et adolescentes handicapés mentaux à travailler, à mettre en valeur leurs aptitudes, deux Instituts Médico-Professionnels ouvrent leurs portes : L'un à Ruoms, « **Les Myosotis** » en 1973, l'autre à La Chapelle-sous-Aubenas, « **Les Oliviers** » en 1975. De même, afin d'insérer les handicapés mentaux adultes dans les structures de travail à leur portée : en 1977, ce sera l'ouverture du Centre d'Aide par Le travail « **Les Chênes Verts** », avec foyers d'hébergement à Ruoms ; en 1978, c'est l'ouverture du Centre d'Aide par le Travail « **Les Amandiers** », avec foyers d'hébergement à La Chapelle-sous-Aubenas.

Le Père Imbert amorce avant de prendre sa retraite, le début de la restructuration des différents établissements de l'œuvre de Béthanie, et tout particulièrement pour pouvoir répondre aux besoins des personnes adultes les plus handicapées.

L'ensemble de l'œuvre de Béthanie a été géré par deux Associations, « Les Amis de Béthanie » et « La Joyeuse Cordée » jusqu'en 1991. À cette date, elles ont fusionné pour donner naissance à **l'Association BETHANIE**, regroupant tous les établissements.



*Père Gandon*



*Mère Léopold*

## ***Chronologie des évènements marquants***

- 1938 Accueil des premiers enfants et fondation de l'Œuvre par le Père Zéphirin GANDON et les sœurs de Saint Joseph (Mère Léopold), à Chassiers.
- 1955 Décès du Père Zéphirin GANDON, le Père Victorin IMBERT lui succède.
- 1962 Création de l'Association LES AMIS DE BETHANIE, gestionnaire des établissements.
- 1967 Ouverture de l'I.M.P. Les Genêts d'Or à Valgorge.
- 1968 Création de l'Association LA JOYEUSE CORDEE, gestionnaire des futurs foyers.
- 1973 Création de l'I.M.Pro. Les Myosotis à Ruoms.
- 1975 Création de l'I.M.Pro. Les Oliviers à Lachapelle-sous-Aubenas.
- 1977 Ouverture du C.A.T. Les Chênes Verts à Ruoms (ateliers et foyer d'hébergement).
- 1978 Ouverture du C.A.T. Les Amandiers à Lachapelle-sous-Aubenas (ateliers et foyer d'hébergement).
- 1984 Création de l'Association des Parents d'Enfants Handicapés de l'Œuvre de Béthanie (A.P.E.H.O.B.).
- 1984 Restructuration de l'IMP Les Genêts d'Or à Valgorge en Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.).
- 1987 L'I.M.Pro. Les Myosotis à Ruoms et l'I.M.Pro. Les Oliviers à Lachapelle-sous-Aubenas sont tous deux reconvertis en Foyers de Vie.
- 1989 Création de la M.A.S. La Lande à Chassiers.
- 1991 Création officielle de l'Association BETHANIE, par fusion de l'Association Les Amis de Béthanie et de l'Association La Joyeuse Cordée : le Père Paul JAUZION, Vicaire général du diocèse, en devient le premier Président.
- 1995 Ouverture du Foyer-logement Le Chalendas à Vinezac.
- 1997 Mise en place d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.).
- 2002 Ouverture de la Villa Malet à Largentière.
- 2003 Adoption du projet d'Association et des projets d'Établissements.
- 2003 Signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.) avec la DDASS pour la période 2003-2007.
- 2005 Création d'un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) à Aubenas.
- 2006 1<sup>ère</sup> édition « Les Randos de Béthanie ».
- 2007 Signature d'une convention tripartite (État/Département/Association) : le Foyer-Logement Le Chalendas devient un E.H.P.A.D. (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).
- 2007 Début des travaux de rénovation MAS Les Genêts d'Or à Valgorge.

- 2007 Construction de la nouvelle Blanchisserie de l'ESAT de Ruoms.
- 2008 Création de l'IME. Diapason à Privas.
- 2009 Actualisation du projet associatif. Réécriture de l'ensemble des Projets des établissements et services.
- 2012 Signature du CPOM 2012/2016 tripartite avec l'ARS et le CG.
- 2011 Extension du SAVS.
- 2012 Nouveaux locaux pour l'IME de Chassiers « Les jardins des Tisserands ».
- 2013 Travaux de rénovation à La Châtaigneraie à Valgorge (8 logements locatifs et un appartement adapté « Aguyane », anciennement dénommé « le camp »).
- 2014 Fin des travaux de rénovation MAS Les Genêts d'Or à Valgorge.
- 2014 Entrée de l'IME Diapason dans ses nouveaux locaux (achetés et rénovés par l'Association).
- 2014/2015 Premières évaluations externes sur l'ensemble des établissements et services.
- 2014/2016 Actualisation des projets d'établissement et services et du projet associatif.
- 2016 Signature de la Charte Romain JACOB.
- 2016 Construction de l'extension de l'ESAT de Ruoms.
- 2017 Mise en place d'un Comité d'éthique.
- 2017 Ouverture de l'UEM autistes de Vals les bains.
- 2017 Réfection de l'ensemble des toitures du site de Chassiers.
- 2018 Signature du CPOM 2018/2022 tripartite avec l'ARS et le CG.
- 2019/2020 Construction d'une nouvelle cuisine au Foyer de vie de Ruoms.
- 2020 Mission CREAL.
- 2020 Début du chantier d'extension rénovation du Foyer de vie de Lachapelle sous Aubenas.
- 2020/2021 Pandémie COVID 19.
- 2021 Mise à jour de Statuts de l'Association.
- 2022 Construction de la salle de restauration du site de Ruoms.
- 2022 Actualisation du Règlement intérieur de l'Association.
- 2022 Actualisation du Projet associatif.
- 2022 Aménagement des locaux du bâtiment « La ferme de Ruoms ».
- 2022/2023 Aménagement des locaux du Siège.